

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Schéma de Cohérence Territoriale Nord Meurthe-et-Mosellan (SCoT Nord 54) et Document d'Aménagement Commercial (DAC) du SCoT Nord 54
Du Lundi 13 octobre au mercredi 26 novembre 2014 inclus (45 jours)**

OBJET :

Par arrêté n°3/2014, le Président du syndicat mixte du SCoT Nord Meurthe-et-mosellan a fixé l'ouverture d'une enquête publique conjointe portant sur le projet de SCoT Nord Meurthe-et-Mosellan (SCoT Nord 54), arrêté le 27 février 2014, et sur le document d'aménagement commercial (DAC), adopté le 27 février 2014. L'enquête publique se déroulera du lundi 13 octobre inclus au mercredi 26 novembre 2014 inclus (45 jours).

A l'issue de cette enquête publique conjointe, le SCoT Nord 54, éventuellement modifié pour tenir compte des avis, des observations du public et du rapport de la Commission d'Enquête Publique, pourra être approuvé par le Comité Syndical du syndicat mixte du SCoT Nord 54. Sauf décision contraire du Comité Syndical du syndicat mixte du SCoT Nord 54 ou décision modificative liée aux résultats de l'enquête, le DAC sera considéré comme définitivement adopté.

Un SCoT est un schéma fixant les objectifs et les orientations en matière d'aménagement et de développement du territoire, avec lesquels devront être compatibles notamment les plans locaux d'urbanisme, les cartes communales, les programmes locaux de l'habitat, les plans de déplacements urbains, ainsi que certaines opérations d'aménagement.

Le SCoT contient un volet commercial qui est notamment développé dans le DAC.

COMMISSION D'ENQUETE :

Le Président du Tribunal administratif de Nancy a désigné une Commission d'Enquête composée de :

- Président : Monsieur Philippe JEANDEL, retraité,
- Membre titulaire : Monsieur Bernard WOHLBER, retraité,
- Membre titulaire : Monsieur Jacky AUPETIT, retraité,
- Membre suppléant : Monsieur Bernard POINCIGNON, retraité.

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE :

Le dossier d'enquête publique comprend :

- Le projet de SCoT Nord 54, composé d'un rapport de présentation (dont un état initial de l'environnement et une évaluation environnementale), du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et du document d'orientation et d'objectifs (DOO), ce dernier incluant le document d'aménagement commercial (DAC).
- Le bilan de la concertation.
- Les délibérations d'arrêt du bilan de la concertation, d'arrêt du projet SCoT et d'adoption du DAC, en date du 27 février 2014.
- Le recueil des avis des personnes publiques associées, des collectivités membres du syndicat mixte du SCoT Nord 54, des communes et groupement de communes limitrophes, des états voisins, et de l'autorité environnementale.

LIEUX DE CONSULTATION DES DOSSIERS ET REGISTRES DES OBSERVATIONS :

Les dossiers d'enquête publique pourront être consultés sur le site Internet www.scotnord54.org

Ils pourront être consultés dans les lieux suivants, désignés comme lieux d'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture de ces lieux :

Lieux de consultation (CC = communauté de communes)	Heures et jours d'ouverture
Siège de l'enquête publique : Syndicat mixte du SCoT Nord 54 – Mairie de Briey – Place de l'Hôtel de Ville, 54150 BRIEY – Tel : 03 82 47 16 00	Lundi au jeudi : 8h-12h/13h30-17h30 Vendredi : 8h-12h/13h30-17h. Samedi : 9h-12h
Pour la CC de l'Agglomération de Longwy – Mairie de Longwy – 4 av. de Gde Duchesse Charlotte, 54400 LONGWY – Tel : 03 82 44 54 00	Lundi au vendredi : 8h-12h/13h30-17h30
CC du Pays de Longuyon et des 2 Rivières – 51 rue Augistrou, 54260 LONGUYON – Tel : 03 82 26 92 51	Lundi au vendredi : 9h-12h/14h-17h
CC du Pays Audunois – 71 route de Briey, 54560 AUDUN-LE-ROMAN – Tel : 03 82 21 59 00	Lundi au vendredi : 8h30-12h/13h-17h30
CC de l'EPCI du bassin de Landres – 1 rue du Colonel Fabien, 54490 PIENNES – Tel : 03 82 21 73 11	Lundi au vendredi : 8h-12h/13h30-17h
Pour la CC du Pays de Briey – Mairie de Briey – Place de l'Hôtel de Ville, 54150 BRIEY – Tel : 03 82 47 16 00	Lundi au jeudi : 8h-12h/13h30-17h30 Vendredi : 8h-12h/13h30-17h. Samedi : 9h-12h
CC du Jarnisy – 5 rue Clément Humbert, 54803 JARNY Cedex – Tel : 03 82 20 66 30	Lundi au vendredi : 8h-12h/13h00-17h30
CC du Pays de l'Orne – 1 place du Général Leclerc, 54580 AUBOUÉ – Tel : 03 82 22 04 20	Lundi au vendredi : 8h-12h/13h00-17h30
Mairie de Mont-Saint-Martin – 1 boulevard du 8 mai 1945, 54350 MONT-SAINT-MARTIN – Tel : 03 82 25 23 70	Lundi au vendredi : 8h-12h/13h30-17h30. Samedi : 10h-12h
Mairie de Pierrepont – 10 rue de la Vallée, 54620 PIERREPONT – Tel : 03 82 89 70 76	Lundi et vendredi : 8h-12h. Mardi et jeudi : 8h-12h/13h30-17h Mercredi : 8h-12h/15h-17h
Mairie de Boulogny – Place Lénine, 55240 BOULIGNY – Tel : 03 29 87 93 08	Lundi au vendredi : 8h30-12h/13h30-17h. Samedi : 9h-11h30
Mairie de Landres – 8 rue du 22 août 1914, 54970 LANDRES – Tel : 03 82 21 91 45	Lundi au vendredi : 10h-12h/16h-18h
Mairie d'Homécourt – 9 rue Georges Clémenceau, 54310 HOMECOURT – Tel : 03 82 47 15 30	Lundi au vendredi : 8h30-12h/13h30-17h
Mairie de Joeuf – 30 place de l'Hôtel de Ville, 54240 JOEUF – Tel : 03 82 22 20 60	Lundi au vendredi : 8h00-12h/13h30-17h30

Un seul registre regroupant les deux enquêtes est tenu à disposition du public dans ces lieux pour y consigner les observations.

Les observations peuvent également être adressées à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête publique :

- Par courrier postal au siège de l'enquête publique, Syndicat mixte du SCoT Nord 54, Mairie de Briey, place de l'Hôtel de Ville, 54150 BRIEY.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepubliquescotnord54@gmail.com

Ces observations, adressées par courrier papier ou électronique, sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique.

LIEUX DE PERMANENCES D'ENQUETE PUBLIQUE :

Dans le cadre de cette enquête publique conjointe sur le projet de SCoT Nord 54 et sur le DAC, le Président et/ou un des membres de la commission d'enquête, se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations portant sur le projet de SCoT Nord 54 et/ou sur le DAC dans les lieux et aux heures et jours suivants :

Lieux de permanence (CC = communauté de communes)	DATE	HEURE
CC du Pays de Longuyon et des 2 Rivières – 51 rue Augistrou à LONGUYON	Mardi 21 octobre 2014	9h-12h
	Mardi 4 novembre 2014	14h -17h
CC du Pays Audunois – 71 route de Briey à AUDUN-LE-ROMAN	Vendredi 24 octobre 2014	14h-17h
	Mercredi 19 novembre 2014	9h-12h
CC de l'EPCI du bassin de Landres – 1 rue du Colonel Fabien à PIENNES	Vendredi 21 novembre 2014	9h-12h
CC du Jarnisy – 5 rue Clément Humbert à JARNY	Lundi 13 octobre 2014	14h-17h
	Vendredi 14 novembre 2014	9h-12h
CC du Pays de l'Orne – 1 place du Général Leclerc à AUBOUÉ	Mardi 28 octobre 2014	14h-17h
Mairie de Longwy – 4 av. Gd Duchesse Charlotte à LONGWY	Lundi 13 octobre 2014	17h-20h
	Samedi 8 novembre 2014	14h-17h
	Samedi 15 novembre 2014	9h-12h
	Mercredi 26 novembre 2014	14h-17h
Mairie de Briey – Place de l'Hôtel de Ville à BRIEY	Lundi 13 octobre 2014	14h-17h
	Jeudi 30 octobre 2014	16h-19h
	Lundi 10 novembre 2014	17h-20h
Mairie de Mont-Saint-Martin - 1 bvd du 8 mai 1945 à MONT-SAINT-MARTIN	Mardi 21 octobre 2014	9h-12h
Mairie de Pierrepont – 10 rue de la Vallée à PIERREPONT	Mercredi 26 novembre 2014	14h-17h
Mairie de Boulogny – Place Lénine à BOULIGNY	Mercredi 26 novembre 2014	15h-18h
Mairie de Landres – 8 rue du 22 août 1914 à LANDRES	Vendredi 31 octobre 2014	16h-19h
	Samedi 8 novembre 2014	9h-12h
Mairie d'Homécourt – 9 rue Georges Clémenceau à HOMECOURT	Mercredi 12 novembre 2014	16h-19h
Mairie de Joeuf – 30 place de l'Hôtel de Ville à JOEUF	Mardi 4 novembre 2014	9h-12h
	Vendredi 21 novembre 2014	14h-17h

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUETE :

A l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête publique et rédigera des conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non aux projets présentés.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du rapport au siège administratif du syndicat mixte du SCoT Nord 54, mairie de Briey, place de l'hôtel de Ville à BRIEY, ou sur le site Internet www.scotnord54.org pendant une durée d'un an après la restitution par la commission d'enquête publique.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES :

Le projet relatif au SCoT Nord 54 contient plusieurs rubriques comprenant les informations environnementales se rapportant à son objet et à l'objet du DAC, notamment une évaluation environnementale et un état initial de l'environnement ainsi que l'avis de l'autorité environnementale émis sur ces documents. Ces documents peuvent être consultés aux mêmes lieux et dans les mêmes conditions que les autres pièces des dossiers.

COMPLEMENT D'INFORMATION :

Le syndicat mixte du SCoT Nord 54, compétent pour élaborer et approuver le SCoT Nord 54 et le DAC, peut apporter tout renseignement complémentaire sur les dossiers soumis à enquête publique. La demande doit être adressée au Président du Syndicat Mixte par courrier postal à l'adresse suivante : Syndicat Mixte du SCoT Nord 54, Mairie de Briey, place de l'Hôtel de Ville, 54150 BRIEY. Toute personne peut obtenir à sa demande auprès du Syndicat Mixte du SCoT Nord 54 et à ses frais (reproduction des documents et envoi) les dossiers d'enquête publique.